




SUD RÉVÈLE LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION DE BPCE POUR LES NEGOCIATIONS SALARIALES !

BPCE : Bonus pour Pérol Clopinettes pour les Employés

	MEMBRE DE DIRECTOIRE (n. m) : ASSURANCE D'UNE AUGMENTATION DE RÉMUNÉRATION INDÉCENTE	
François Pérol Président du directoire de BPCE + 29,4 % d'augmentation en 2013 soit 1 446 286 € de rémunération	 CAISSE D'ÉPARGNE LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.	Laurent Mignon Président du directoire de NATIXIS + 14,8 % d'augmentation en 2013 soit 1 766 470 € de rémunération

	SALARIÉ DE BPCE (n. m) : ASSURANCE DE TOUCHER DES CLOPINETTES OU DES MIETTES	
300 à 350 € bruts annuels d'augmentation en 2013	 CAISSE D'ÉPARGNE LA BANQUE. NOUVELLE DÉFINITION.	+ 0,7 % d'augmentation en 2014 (à compter du 1er mars)

Sud Groupe BPCE
24 bd de l'Hôpital 75005 Paris Tel : 01 42 33 41 62
Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - Site : www.sudbpce.com
www.solidaires.org -



SUD BPCE

Union syndicale
Solidaires



En 2014, les 0,7 % d'augmentation ont représenté moins de 10 millions d'euros pour les 17 caisses du groupe. Cette somme est à mettre en regard des 750 millions d'euros de pertes de l' « incident boursier » de la CNCE en 2008, des 8 milliards de pertes de NATIXIS. En Île-de-France, les 0,7 % d'augmentation ont représenté 1,3 million d'euros en 2014... année au cours de laquelle cette caisse a provisionné 45 millions d'euros au titre du risque des emprunts toxiques qu'elle a vendus aux collectivités. Nos patrons considèrent ces pertes normales, acceptables. Pourtant, ce sont les mêmes patrons qui jugent insupportables quelques millions d'euros d'augmentations salariales ou hurlent au loup en apprenant la non-déductibilité de leur impôt sur les sociétés de la contribution au Fonds de résolution unique européen et de la taxe de risque systémique (deux prélèvements créés suite à la crise provoquée par les agissements spéculatifs des banques). Si nos dirigeants savent trouver l'argent pour payer leurs pertes, ils doivent pouvoir le faire pour mettre en place un salaire minimum décent de 1 700 € nets par mois et consentir des augmentations générales des salaires qui ne soient pas des aumônes.

Aujourd'hui, n'est-il pas temps de réagir ensemble pour nous faire entendre ?

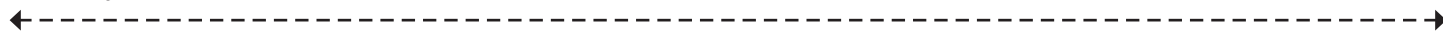


Paris, le 27 novembre 2014

L'exécutif national

J. Bonnard - G. Breuillat - M. Brugnooge - D. Gilot - J.L. Kerenflec'h - B. Konieczynski - J.L. Pavlic - A. Quesne - P. Saurin

n° 14 - 2014



J'ADHÈRE AU SYNDICAT NATIONAL SUD-BPCE

NOM PRENOM

SEXE

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE PERSONNELLE

.....

EMAIL PERSONNEL ET/OU PROFESSIONNEL :

NOM DE L'ENTREPRISE

FONCTION

AFFECTATION

CLASSIFICATION.....

COTISATION MENSUELLE (0,40% DU SALAIRE NET).....

JE M'ENGAGE A PAYER MA COTISATION.

LE A

SIGNATURE

